

***CONSIGNES RELATIVES
A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS
POUR PERSONNES AGEES PENDANT LA
PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE***



11 décembre 2021



Coronavirus (COVID-19)

CONSIGNES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE

Recommandations applicables du 15 décembre 2020 au 3 janvier 2021

Mesures permettant de sécuriser

- les visites de proches,
- les sorties en famille des résidents,
- l'organisation d'évènements festifs au sein des établissements à l'occasion des fêtes de fin d'année

Instances et organisation générale

Consignes adaptables en fonction de la situation sanitaire locale :

- par les ARS
- par les directions d'établissement après concertation collégiale avec l'équipe soignante, médecin coordonnateur (ou astreintes gériatriques du territoire) avec mobilisation possible des espaces éthiques régionaux ou cellules éthiques des ES

Avec :

- **Consultation du conseil de la vie sociale** de l'établissement ou de toute autre forme d'instance de participation, par tout moyen, qui associe les représentants des personnes, de leurs familles, et des professionnels qui les accompagnent ;
- **Communication** à l'ensemble des personnes accompagnées et leurs familles et aux professionnels extérieurs (par mail, et/ou téléphone, site Internet de l'EHPAD et affichage).

Conditions de visites

Assouplissement des visites y compris dans les ETS avec des cas COVID + permettant aux familles de se retrouver dans des conditions plus conviviales

- Augmentation du nombre de visiteurs par résident et nombre maximal de visiteurs accueillis simultanément par plage de RDV
- Augmentation de la durée des plages de rendez-vous

Tout en garantissant la sécurisation des visites

- Conseiller aux visiteurs la réalisation préalable d'un test de dépistage*
- Signature d'une charte rappelant l'ensemble des règles, auto-questionnaire des risques d'une transmission de COVID-19 , tenue d'un registre des visites
- Organisation d'une zone d'accueil à l'entrée en établissement pour l'application du gel hydro alcoolique et la vérification du port du masque
- Port du masque chirurgical, respect de la distance physique et des gestes barrières pendant la durée de la visite, suspension possible en cas de non respect

*RT-PCR de moins de 72 h ou test antigénique du jour (pharmacie)

Visites

Modalités visites

Visites des proches organisées

- Sur prise de rendez-vous préalable
- En semaine et WE

Accompagnée d'une information claire sur les conditions de la visite

Dans un espace dédié aménagé pour garantir le respect des gestes barrières + aération régulière + bio-nettoyage des locaux, notamment entre chaque visite

- Visites en chambre possible pour des proches aidants
- Recommandation forte à réaliser un dépistage régulier en plus du respect des autres mesures barrières

Résident COVID+

Visites autorisées à titre exceptionnel

- Visites en chambre uniquement (2 visiteurs maximum)
- Aération de la chambre préalable à la visite et pendant la visite, dans la mesure du possible
- Port systématique du masque chirurgical résident et proches pendant toute la durée de la visite
- Port de blouse par les proches
- Rappel des recommandations de strict respect des mesures barrière et de la distanciation pour les visiteurs, pendant toute la durée de la visite
- Déshabillage des visiteurs à la sortie de la zone Covid,
- Changement de masque et friction de SHA

Organisation des sorties et des retours

Les sorties en famille sont facilitées à **titre exceptionnel** pour la période des fêtes

Conditions d'encadrement strictes

Sensibilisation des proches par l'ETS aux précautions à respecter lors de la sortie ou du séjour en famille et engagement à limiter au maximum les risques d'exposition

Encouragement des proches à **réaliser un test RT-PCR ou TAG préalable à l'évènement familial**

- Test RT-PCR ou antigénique pour le résident symptomatique en amont de la sortie
- Si test positif, le résident garde sa chambre et sortie différée d'au moins 7 jours (prolongés, s'il y a présence de fièvre au 7ème jour, jusqu'à 48h après la disparition de la fièvre)

Au retour :

Test RT-PCR ou antigénique + respects strict des gestes barrières + port
systématiquement du masque chirurgical en présence des professionnels et des autres résidents et pas d'activités collectives pendant les 7 jours suivant le retour
Pas de dépistage pour les résidents ayant fait l'objet d'un test positif au cours des deux mois antérieurs + participation possible aux activités collectives

Conduite à tenir pour les professionnels

- Faire preuve d'une vigilance particulière, en compagnie de leurs proches et lors de leurs congés
- Limiter leur exposition à des risques de contamination
- Respecter strictement les consignes données à l'ensemble de la population générale

Les professionnels des établissements, les intervenants extérieurs et les bénévoles devront se voir proposer systématiquement un dépistage au retour des congés

Pour les résidents non Covid

Organisation des activités collectives

- En petits groupes, identiques, idéalement en extérieur ou avec aération régulière des pièces avec bio nettoyage après utilisation
- Port du masque obligatoire
- Friction des mains avant, pendant et après l'animation
- Respect de la distanciation physique garanti
- Pas d'échange de matériel entre résidents
- Activités physiques adaptées maintenues en veillant au strict respect des gestes barrières

Organisation des repas

- En petits groupes de 6 personnes par table identique, avec aération de 10 à 15 min avant et après le repas, et bio nettoyage après utilisation
- Mise en place de plusieurs services si nécessaire
- Mesures de distanciation physique sur la base d'1m50 entre chaque personne et d'une personne pour 4m² à appliquer
- Masque chirurgical remis dès la fin du repas

Nos affiches

A télécharger sur notre site internet ou en cliquant sur les images ci dessous



[Télécharger l'affiche en PDF](#)



[Télécharger l'affiche en PDF](#)



[Télécharger l'affiche en version personnalisable](#)

Le CPias Occitanie vous souhaite de joyeuses fêtes !

En respectant les mesures barrières

